

# Commune de CONLIEGE

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2022

### Présents:

#### Le Maire

M. CORDELLIER Jérôme - Secrétaire de séance

#### Les adjoint.es

Mme PETITJEAN Karine

M. FANI Jean-David

#### Conseiller.es

M. LAMBERT Georges

M. CHAILLON Benjamin

M. LOYANT Nicolas

Mme DENEGNAN Audrey

Mme BERGOT Emilie

Mme HERBIN Noëlle

### Excusé :

M. BREMON Laurent donne procuration à Mme BERGOT Emilie

M. ROUSSEL Jean-Claude donne procuration à M. FANI Jean-David

M. DUPERRON Denis donne procuration à Mme HERBIN Noëlle

Mme ETIENNE Marion donne procuration à M. CHAILLON Benjamin

### Nombre de votants : 13

La séance est déclarée ouverte à 19h38

## 1. Approbation du compte rendu du précédent conseil

Jérôme Cordellier appelle à adopter le compte rendu du Conseil du 8 mars 2022

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 2. Examen et vote du compte administratif 2021 de la commune

En préambule, pour procéder aux points concernant la validation des comptes administratifs, conformément à la loi, Jérôme Cordellier propose de désigner un ou une président-e de séance. En concertation avec les adjoints, il propose la candidature de Karine PETITJEAN, adjointe aux finances.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

Madame Karine PETITJEAN fait une présentation du compte administratif 2021 par nature de la commune.

#### **Section de fonctionnement (en Euros)**

- Dépenses :	<b>463 454,85</b>
- Recettes :	<b>627 136,25</b>
- Résultat de clôture :	<b>+ 163 681,40</b>

La maîtrise des dépenses est en partie due à la mise en place de procédures d'inventaire et d'achat de matériel. Des contrats de prestation ont été renégociés, exemple : location des copieurs de la mairie et de l'école. Aussi, des économies ont été réalisées du fait de l'annulation d'événements ou d'activités en période crise sanitaire. Cet effet est cependant limité par la mobilisation de moyens supplémentaires pour respecter les protocoles sanitaires, notamment un temps partiel pour assurer la répartition des groupes pour la cantine et la garderie de l'école.

#### **Section d'investissement (en Euros)**

- Dépenses :	<b>149 406,38</b>
- Recettes :	<b>101 655,11</b>
- Résultat de clôture :	<b>- 47 751,73</b>

Quelques dépenses non prévues ont augmenté la part investissement, notamment

- Le remboursement d'une avance de l'assurance sur les frais d'expertise sur le glissement de terrain à proximité de la gare : environ 30000 euros, remboursés à la commune par convention par ECLA.
- L'acquisition d'un tracteur d'occasion pour remplacer l'ancien, dont l'état ne permettait plus de le réparer (danger de rupture de la cabine). L'acquisition de cet engin est notamment justifiée par la nécessité d'entretien des abords des chemins et routes communaux, ainsi que l'accord préalablement conclu avec la carrière et la commune de Briod pour assurer le salage et le déneigement de ses accès. Un avenant de prestation de services de notre commune au bénéfice de la carrière signé avec les parties prenantes a permis de compenser l'investissement en grande partie.
- La moitié des velux des logements locatifs de la commune au 11 rue Basse ont été changés pour cause de vétusté (l'autre moitié est programmée sur 2022).
- L'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine. N'ayant plus la vaisselle à réaliser à la main, cela a permis au personnel communal de consacrer plus de temps aux enfants et de les faire bénéficier de plus de temps libre en extérieur sur la pause méridionale. Cette acquisition apporte confort et bénéfice autant au personnel qu'aux enfants. Il faut noter que sur ces dernières années, l'effectif des enfants demeurant déjeuner le midi a nettement augmenté pour quasiment atteindre plus des 4/5 de la totalité des enfants scolarisés sur ces deux dernières années. Cet achat s'est imposé comme une évidence.

Pour chaque dépense d'investissement, les subventions susceptibles d'être mobilisées l'ont été pour minorer le reste à charge de la commune. C'est notamment le cas pour le règlement de la réparation du toit de l'église, le reste à charge des 80000 euros de coût moyen de réparation est d'environ 27000 euros. Il est important de souligner que si les engagements sur les travaux, la mise en concurrence, la désignation de l'entreprise et une grande partie des actes administratifs avaient été réalisés par l'équipe précédente, le gros du travail de recherche et de mobilisation des subventions s'est réalisé sous ce début de mandat, sur les deux premiers exercices annuels.

### **Ensemble pour 2022 (en Euros)**

- Dépenses :	577 552,16
- Recettes :	693 481,83
- Résultat de clôture :	+ 96 579,13

Conformément à la loi, Karine PETITJEAN demande au maire, Jérôme CORDELLIER, de sortir de la salle pour pouvoir procéder au vote.

Elle appelle les conseillères et conseillers à voter, chapitre par chapitre (documents en annexe).

12 votants donc :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **3. Examen du compte administratif 2021 de la forêt**

Présentation et vote par nature..

#### **Section de fonctionnement (en Euros)**

- Dépenses :	20 147,98
- Recettes :	39 802,53
- Résultat de clôture :	+ 19 654,55

#### **Section d'investissement (en Euros)**

- Dépenses :	6 856,75
- Recettes :	11 431,85
- Résultat de clôture :	+ 4 575,10

#### **Ensemble pour 2022 (en Euros)**

- Dépenses :	27 004,73
- Recettes :	51 234,38
- Résultat de clôture :	+ 24 229,65

Globalement, beaucoup de coupes ou de cessions d'affouages répondent à deux principales nécessités : nettoyer les forêts et anticiper la détérioration des arbres devant l'ampleur de diffusion du Scolyte, parasite qui affecte très fortement les Épicéas de la région. Le cours du bois est assez bas et les recettes des coupes sont moins lucratives qu'elles n'ont été par le passé même si une légère hausse se fait un peu sentir en fin d'exercice. Cependant, les effets ne se répercuteront que sur les années à venir, sachant que les efforts de reboisement sont continus.

Conformément à la loi, Karine PETITJEAN demande au maire, Jérôme CORDELLIER, de sortir de la salle pour pouvoir procéder au vote.

Elle appelle les conseillères et conseillers à voter.

12 votants donc :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

#### **4. Examen et vote du compte de gestion de la commune**

Karine PETITJEAN liste et fait voter l'ensemble des postes par chapitre.

Conformément à la loi, Karine PETITJEAN demande au maire, Jérôme CORDELLIER, de sortir de la salle pour pouvoir procéder au vote.

Elle appelle les conseillères et conseillers à voter.

12 votants donc :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

#### **5. Examen et vote du compte de gestion de la forêt**

Karine PETITJEAN liste et fait voter l'ensemble des postes par chapitre.

Conformément à la loi, Karine PETITJEAN demande au maire, Jérôme CORDELLIER, de sortir de la salle pour pouvoir procéder au vote.

Elle appelle les conseillères et conseillers à voter.

12 votants donc :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

L'ensemble du conseil municipal valide tous les comptes et accordent leur confiance à la gestion de la commune par le maire et ses adjoints.

Jérôme CORDELLIER les remercie de leur confiance. Il remercie également le travail de rigueur conduit par Karine PETITJEAN, adjointe aux finances et celui de la secrétaire sous son impulsion, ainsi que celui de l'ensemble des adjoints d'accompagner l'effort de gestion de rigueur et d'optimisation des moyens mobilisés en interne comme notamment la réparation du mur de l'école par les employés municipaux, animé par Jean-Claude ROUSSEL, premier adjoint pendant que Jean-David FANI, adjoint au personnel, a réalisé un travail de fond sur les contrats, les carrières et le dossier portant sur les lignes de gestion du personnel de la commune.

#### **6. Affectation du résultat de la commune**

Karine PETITJEAN propose de reporter le résultat (96 579,13 euros) de l'année 2021 à la section fonctionnement de l'exercice suivant.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 7. Affectation du résultat de la forêt

Karine PETITJEAN propose de reporter le résultat de l'année 2021 à la section fonctionnement de l'exercice suivant.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 8. Budget primitif 2022 de la commune

Karine PETITJEAN liste et fait voter l'ensemble des postes par nature.

Le **budget prévisionnel** général se présente de la manière suivante :

### Section de fonctionnement (en Euros)

- Dépenses :	536 655,76
- Recettes :	440 076,63
- Résultat n-1 reporté :	96 579,13
- <b>TOTAL prévisionnel:</b>	<b>536 655, 76</b>

### Section d'investissement (en Euros)

- Dépenses :	253 790,05
- Restes à réaliser n-1 reporté :	19 350,54
- Recettes :	273 140,59
- <b>TOTAL prévisionnel:</b>	<b>273 140,59</b>

### Ensemble prévisionnel pour 2022 (en Euros)

- <b>Dépenses :</b>	<b>809 796,35</b>
- <b>Recettes :</b>	<b>809 796,35</b>

Les prévisions en fonctionnement prennent en compte le maintien du dispositif sanitaire sur le périscolaire et donc la charge de personnel complémentaire, jusqu'en juin.

Une disposition particulière vise à soutenir l'action associative au sein du village. L'équipe municipale souligne en effet la dynamique des associations et souhaite les soutenir ou les encourager à conduire leurs projets. A cet effet, lors du précédent conseil, elle a voté l'installation d'un règlement d'attribution des subventions assorti d'un dossier type à présenter qui promeut cet objectif. Dans cette logique, elle augmente de 50% l'enveloppe traditionnellement reconduite d'année en année sur ce volet qui passe de 6000 à 9000 euros. Une commission dédiée est chargée de l'examen des propositions d'actions. Elle se réunira deux fois par an afin de permettre de proposer des projets tout au long de l'année.

La section investissement tient compte d'investissements à réaliser sur les bâtiments communaux (mise aux normes accessibilité principalement de la salle des fêtes, mises aux normes sanitaires, électricité et amélioration des performances thermiques des bâtiments de l'école, des ateliers municipaux, changements de velux et fenêtres sur les bâtiments locatifs de la commune et divers petits engagements pour des équipements potentiels liés à la démarche entreprise sur les traversées du village).

L'engagement de ces investissements sera conditionné à l'obtention de subventions et/ou de crédits d'emprunt dont la nature et le montant permettront de continuer à développer d'autres engagements à l'avenir, sur les exercices suivants, notamment en vue de l'élaboration d'un programme concerté avec la population sur les traversées de Conliège et de conserver une marge de manœuvre pour les impondérables.

Karine PETITJEAN appelle les membres du Conseil à voter.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 9. Budget primitif 2022 de la forêt

Karine PETITJEAN liste et fait voter l'ensemble des postes par nature.

Le **budget prévisionnel** général proposé par l'O.N.F. se présente de la manière suivante :

### Section de fonctionnement (en Euros)

- Crédits de fonctionnement du précédent exercice :	41 754,55
- Résultat de fonctionnement de l'exercice précédent :	19 654,55
- Recettes :	22 100,00
- <b>TOTAL prévisionnel:</b>	<b>41,754,55</b>

### Section d'investissement (en Euros)

- Crédits d'investissements du précédent exercice :	4 575,10
- Recettes à réaliser :	4 575,10
- <b>TOTAL prévisionnel:</b>	<b>4 575,10</b>

### Ensemble prévisionnel pour 2022 (en Euros)

- <b>Dépenses :</b>	<b>46 329,65</b>
- <b>Recettes :</b>	<b>46 329,65</b>

Karine PETITJEAN appelle les membres du Conseil à voter.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 10. Vote des taux des taxes locales

Dans la foulée, Karine PETITJEAN propose de reconduire à l'identique les taxes communales telles que pratiquées en 2021, comme en 2020 par ailleurs, à savoir pour 2022 :

- 39,15% pour la TFB
- 24,02% pour la TFNB:

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 11. Gratification des stagiaires

Jérôme CORDELLIER remercie Karine PETITJEAN d'avoir piloté efficacement l'ensemble des propositions concernant le bilan 2021 et les dispositions budgétaires proposées pour 2022.

Il invite ensuite les membres du Conseil à reconsidérer une disposition prise lors du précédent conseil, renvoyée par la préfecture exerçant son contrôle de légalité.

En effet, le taux horaire maximal autorisé pour l'indemnité des stagiaires dans les organismes publics est de 3,90 de l'heure. La préfecture reconnaît là une faute de frappe mais invite à réitérer la prise de décision pour le respect de la forme.

Il s'agit en effet d'une faute de frappe. Jérôme CORDELLIER demande donc aux élus de confirmer la décision précédente au bon montant de 3,90 euros de l'heure. Il précise que la gratification en question est exonérée de charges (CSG et CRDS ne sont pas dues).

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 12. Forêt : destination des coupes 2022

Jérôme CORDELLIER présente les destinations de coupes proposées par l'O.N.F. et invite les membres du conseil à statuer sur ces préconisations par leur vote.

Parcelle/Unité de gestion	Surface (ha)	Type de coupe	Observations
1ar ; 1r	3.89	Amélioration, régénération	Sapins
3r	2.85	Régénération	Épicéas
5ar	3.03	Amélioration	Épicéas
19r ; 19ar	3.56	Régénération, amélioration	Épicéas

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 13

## 13. Questions diverses

13.1 - Programmation d'une réunion des associations (échanges situation, perspectives, présentation du règlement d'attribution des subventions) : le 13/04 à 18h30 avec l'ensemble des membres de la commission associations.

13.2 – Programmation d'une fête d'été : moment de convivialité pour rattraper – un peu - l'ensemble des événements annulés à cause de la crise sanitaire. Date préconisée le 26 juin. Constitution d'un premier groupe de travail pour définition du contenu et organisation, composé de : Audrey DENEGNAN, Karine PETITJEAN, Jérôme CORDELLIER

13.3 – Organisation d'un chantier citoyen : Noële HERBIN expose l'idée d'organiser un chantier citoyen pour l'entretien de chemins et parcelles encombrées de souches et taillis divers pour faciliter leur accès et participer à l'embellissement des abords du village (randonneurs, promeneurs, etc.). L'idée est de travailler ce projet avec Jura Nature Environnement. Noële HERBIN prend en charge ce projet d'initiative en lien avec Jean-Claude ROUSSEL.

13.4 – Groupe de travail travaux école : Jérôme CORDELLIER propose la constitution d'un groupe de travail et de suivi de ce projet à plusieurs objets et enjeux, ainsi que du chantier qui en découlera, afin d'assurer un suivi régulier et d'éventuels relais entre les élus, l'équipe pédagogique, les employés communaux et les parents d'élèves, le cas échéant. Le groupe est constitué de Jean-Claude ROUSSEL, Nicolas LOYANT, Benjamin CHAILLON, Jérôme CORDELLIER. Il s'assurera d'associer aux étapes importantes d'orientation et de communication, l'adjointe en charge de l'école et des finances, Karine PETITJEAN.

L'ordre du jour n'appelant plus de questions,

La séance est levée à 22h35.

Le maire  
Jérôme CORDELLIER

**Pour le Maire  
l'Adjoint**

*Jc Roussel  
1<sup>er</sup> Adjoint*

